

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE D'AIGUILLES (05470)

**DECLARATION DE PROJET EMPORTANT
MISE EN COMPATIBILITE DU PLU**



DP1. DESCRIPTIF DU PROJET

PLU initial approuvé le

PLU révisé le

Le Maire

PLU mis en compatibilité le

Le Maire

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – Avenue de la Clapière
1. Res la croisée des chemins
05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80 / Mob : 06.88.26.82.09
Mail : contact@alpicite.fr





SOMMAIRE





Sommaire	3
Préambule	7
Le contexte.....	9
1. Le contexte géographique.....	11
2. Le contexte historique.....	12
3. Le contexte touristique.....	13
4. Le contexte économique et social.....	14
4.1. Démographie.....	14
4.1.1 Population des communes concernées	14
4.2. Economie locale.....	15
4.2.1 Population active.....	15
4.2.2 Principaux secteurs d'activité	16
4.2.3 Lieu de travail	17
4.2.4 Agriculture	19
5. Le contexte du logement.....	21
5.1. Catégories et type de logements.....	21
5.2. Caractéristiques des résidences principales	22
Descriptif du projet « Déviation du Pas de l'Ours »	26
1. Localisation du site	28
2. Historique et évolution du projet	28
3. Projet retenu : philosophie et orientations générales	34
4. Présentation détaillée du projet	35





PREAMBULE

Les éléments de contexte sont issus en grande partie des données INSEE consultées en mai 2020. Les éléments de description du projet sont tirés du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.





LE CONTEXTE



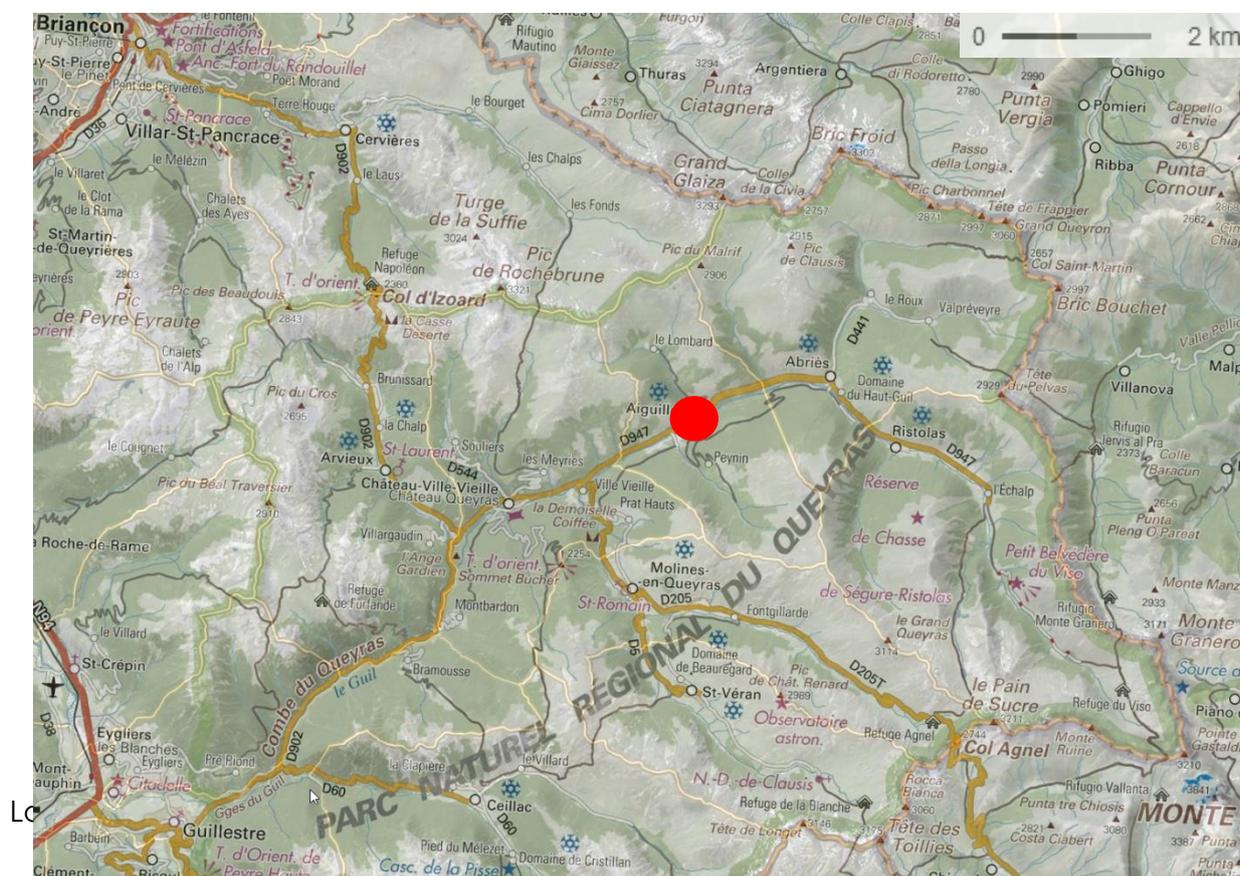


1. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune d'Aiguilles est située dans le département des Hautes-Alpes au Nord Est du Département, au cœur du Queyras, à proximité de sites touristiques tels le col Agnel, le Mont Viso, les stations de sports d'hiver et autres sites naturels du Queyras.

Le projet étudié se situe à la sortie du village, en direction des communes d'Abriès et de Ristolas.

La commune d'Aiguilles compte **438 habitants** (d'après le recensement INSEE de 2017) et appartient au canton de Guillestre. Les populations recensées sont de 393 habitants (recensement 2017) pour la nouvelle commune Abriès-Ristolas.





La route départementale 947, qui amène à et traverse Aiguilles, située en rive droite du torrent du Guil, constitue la seule voie d'accès au fond de la vallée du Queyras (et donc à la commune d'Abriès – Ristolas) et reste ouverte toute l'année.

2. LE CONTEXTE HISTORIQUE

La Route Départementale 947 se prolonge après son intersection avec la route du Col d'Izoard (RD 902 fermée en saison hivernale) et constitue le seul point d'accès au fond de la vallée du Queyras qui reste ouvert toute l'année.

D'après les comptages routiers 2015, la RD 947 supporte un trafic de 1 651 véhicules par jour (Moyenne Journalière Annuelle) à Aiguilles. Le trafic poids lourds (PL) n'est pas identifié, mais de l'ordre de 4 % vers Château-Queyras, soit d'environ 65 PL.

La route est positionnée sur un versant particulièrement instable (glissement de masse de grande ampleur au Nord, éboulement actif au Sud) et longe le Guil dans une zone de gorge entre le pont de la microcentrale au PR 9+ 590 et le pont du Gouret (accès au camping) au PR 10+430. Ainsi un glissement de grande ampleur (30 à 40mètres de profondeur et de près de 9 millions de m³) est observé depuis plusieurs années sur le site dit du « Pas de l'Ours », à la sortie amont de la commune d'Aiguilles.

Le secteur est suivi par les services du Département depuis 2014. Une étude a été réalisée en 2015 pour connaître le mécanisme du glissement. Depuis le 9 mars 2017, une accentuation du phénomène s'est déclarée avec de nombreuses chutes de blocs et depuis début avril 2017, le glissement provoque des pressions importantes sur la RD 947 avec pour conséquence des dégradations de chaussée qui ont nécessité la mise en place d'un alternat pour la circulation et d'une protection pour les usagers sur la partie amont de la chaussée. Des expertises ont été menées sur le secteur du Pas de l'Ours et les résultats (RTM, CEREMA, Université de Strasbourg) confirment à l'unanimité, la menace à court ou moyen terme que constitue le glissement pour l'accès à la Haute-Vallée du Guil (Villages d'Abriès et de Ristolas). Le glissement dit « du pas de l'ours » met donc directement en péril la RD 947 et les ouvrages associés (mur de soutènement aval).

Après une période de maintien de cette circulation en mode alterné, sous surveillance, la RD947 a été fermée à la circulation le 13 mars 2018 suite au franchissement des murs de protection par les coulées.

La circulation a alors été transférée sur une route de secours au profil difficile, aménagée par le Conseil Départemental. Cet itinéraire de secours ne permet qu'un passage en alternance des véhicules et n'a, compte tenu de son cheminement escarpé, qu'une capacité de tonnage limité. De plus, elle subit une dégradation rapide de son revêtement, qui a déjà dû être repris par endroits.

Le constat d'experts oblige le Département des Hautes-Alpes à prendre des mesures pour pallier au probable isolement de la Haute Vallée et à travailler actuellement sur la réalisation d'une déviation pérenne sur la rive gauche du Guil.

Ces circonstances ont rendu particulièrement difficile la vie locale à compter du point de rupture du Pas de l'Ours. En effet, les communes d'Aiguilles, et surtout Abriès et Ristolas (devenues Abriès-Ristolas), situées au-delà d'Aiguilles et en impasse au fond du Queyras, n'ont pu bénéficier d'un accès facilité par ailleurs. Les vies quotidienne, économique et touristique ont ainsi largement pâti de cette situation d'enclavement relatif.



3. LE CONTEXTE TOURISTIQUE

La RD 947 est classée dans les Itinéraires d'Intérêt Touristique Majeur (IITM) au titre du Schéma Directeur Routier Départemental.

Le tourisme est le moteur principal de l'activité du Queyras, qui comptabilise, pour l'accueil touristique, l'équivalent de 40 000 lits (dont 26 000 lits en résidence secondaire, 2 610 en hôtel, 5 997 en camping).

La station de ski alpin d'Abriès représente à elle seule 25 % du chiffre d'affaires des stations de ski du QUEYRAS. Les autres activités de plein air (été et hiver) complètent l'attractivité touristique du Haut Guil.

Station de ski familiale, le domaine de ski alpin, « sauvage et nature », se présente comme du ski autrement dans le plus haut parc naturel régional d'Europe. Avec ses pistes accessibles aux débutants et aux skieurs confirmés ainsi que ses 900m de dénivelés, elle satisfait une large gamme de clientèle. L'accès au sommet de la "Colette de Gilly" par le nouveau télésiège permet une redescente vers Valpréveyre avec retour au village grâce à la navette gratuite. L'espace nordique bénéficie d'une certaine notoriété, avec la course "La Traversée du Queyras" qui termine son parcours à Abriès. Les activités hivernales à Abriès sont variées. Un large panachage est possible : raquettes, chiens de traîneaux ...

La station compte 16 pistes, 5 remontées mécaniques, 21 km de pistes et est ouverte généralement du début des vacances de Noël jusqu'à fin mars.

Non loin d'Abriès, Ristolas a aménagé un espace ludique. Il représente un univers de glisse pour toute la famille, idéal pour les débutants : un tapis mécanique skieurs, une piste de ski alpin et deux pistes de luge sécurisées ; un téléski baby débutant, ainsi qu'un stade de biathlon avec carabine laser.

L'été, l'espace nature et le bike park d'Abriès-Ristolas ravissent les familles. Une boucle pédestre le long du Guil est accessible aux tout petits et aux personnes à mobilité réduite.

En termes de patrimoine, les rues du village d'Abriès offrent des pierres écrites, un magnifique musée du costume. Le patrimoine naturel se découvre également par un chemin de croix au départ du GR en direction des lacs Malrif.

La commune Abriès-Ristolas est attractive donc pour une clientèle familiale ou désireuse d'un tourisme authentique, au rythme de la nature.



4. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

4.1. DEMOGRAPHIE

4.1.1 POPULATION DES COMMUNES CONCERNEES

Aiguilles	2016	%	2011	%	Abriès-Ristolas	2016	%	2011	%
Ensemble	428	100,0	394	100,0	Ensemble	382	100,0	423	100,0
0 à 14 ans	51	11,9	58	14,7	0 à 14 ans	57	15,0	96	22,8
15 à 29 ans	56	13,0	48	12,2	15 à 29 ans	40	10,4	63	15,0
30 à 44 ans	70	16,3	69	17,6	30 à 44 ans	82	21,5	80	18,9
45 à 59 ans	107	24,9	80	20,3	45 à 59 ans	91	23,7	105	24,9
60 à 74 ans	88	20,6	80	20,3	60 à 74 ans	87	22,7	50	11,8
75 ans ou plus	57	13,3	59	14,9	75 ans ou plus	26	6,7	28	6,6

Population Aiguilles puis Abriès-Ristolas - Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

La population d'Aiguilles, à l'inverse de celle d'Abriès-Ristolas, affiche depuis 2011 une légère augmentation surtout marquée sur la population 45-59 ans. Si l'on prend les chiffres d'évolution de la population de la commune d'Aiguilles depuis 1836, on s'aperçoit que le nombre d'habitants a diminué fortement avant le regain actuel qui est pourtant sans commune mesure avec la régression démographique du 19^{ème} siècle.

Sur Abriès-Ristolas, la population revient sur des grandeurs de l'ordre de celles de la fin du XX^e siècle, après une légère hausse jusqu'en 2006. Les populations jeunes ont diminué au profit des 60-74 ans ce qui montre un vieillissement de population programmé ainsi qu'un attrait pour les retraités.

La population d'Abriès-Ristolas est en légère baisse et affiche les indicateurs de vieillissement de population.



4.2. ECONOMIE LOCALE

4.2.1 POPULATION ACTIVE

Aiguilles

	2016	2011
Ensemble	263	233
Actifs en %	81,6	72,0
Actifs ayant un emploi en %	78,6	68,7
Chômeurs en %	3,1	3,3
Inactifs en %	18,4	28,0
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,5	6,2
Retraités ou préretraités en %	6,9	8,3
Autres inactifs en %	3,1	13,5

Tableau 1 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité à Aiguilles - Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

Ce tableau permet de constater que la part des chômeurs est très faible. Parmi les actifs ayant un emploi, près de 20% sont à durée déterminée, relativement caractéristique dans les communes touristiques.

Abriès-Ristolas

Population de 15 à 64 ans par type d'activité		
	2016	2011
Ensemble	251	275
Actifs en %	79,0	81,4
Actifs ayant un emploi en %	74,4	78,4
Chômeurs en %	4,6	3,0
Inactifs en %	21,0	18,6
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	4,7	6,4
Retraités ou préretraités en %	10,1	8,4
Autres inactifs en %	6,3	3,8



Tableau 2 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité à Abriès-Ristolas - Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

Bien que la part de chômeurs ait sensiblement augmenté, l'activité sur la commune reste élevée avec environ 30% de contrats à durée déterminée. Les évolutions s'expliquent en grande partie par le vieillissement de la population.

Le chômage de 4.6% est cependant largement inférieur à celui enregistré à l'échelle départementale sur la même période (11% environ), ce qui est largement dû à l'économie touristique déployée sur ce territoire.

On note une légère inflexion du dynamisme de la commune sur la dernière décennie. Cela dit, elle présente les caractéristiques classiques d'une commune qui possède un potentiel touristique de ce type occupant la moitié des actifs du territoire. L'activité y est présente bien que la population vieillisse dans un contexte moins favorable à l'accueil des jeunes.

4.2.2 PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITE

Aiguilles

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	104	100,0	82	17	2	1	2
Agriculture, sylviculture et pêche	3	2,9	3	0	0	0	0
Industrie	7	6,7	4	3	0	0	0
Construction	10	9,6	7	2	1	0	0
Commerce, transports, services divers	47	45,2	36	9	0	1	1
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	10	9,6	8	2	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	37	35,6	32	3	1	0	1

Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 - Insee, CLAP en géographie au 01/01/2019

Abriès-Ristolas

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés(s)	10 à 19 salariés
Ensemble	128	100,0	100	26	2
Agriculture, sylviculture et pêche	9	7,0	9	0	0
Industrie	8	6,3	5	3	0
Construction	4	3,1	4	0	0
Commerce, transports, services divers	76	59,4	55	19	2
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	11	8,6	6	5	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	31	24,2	27	4	0

Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 - Insee, CLAP en géographie au 01/01/2019



Aiguilles et Abriès-Ristolas ont des activités marquées par le tourisme comme le montrent les pourcentages importants du secteur Commerce, transports et services divers pour chacune d'elle.

L'agriculture qui représente encore 7% de l'activité recense 9 établissements sur Abriès-Ristolas.

4.2.3 LIEU DE TRAVAIL

Aiguilles

	2016	%	2011	%
Ensemble	213	100	163	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	151	71,1	118	72,8
dans une commune autre que la commune de résidence	61	28,9	44	27,2

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

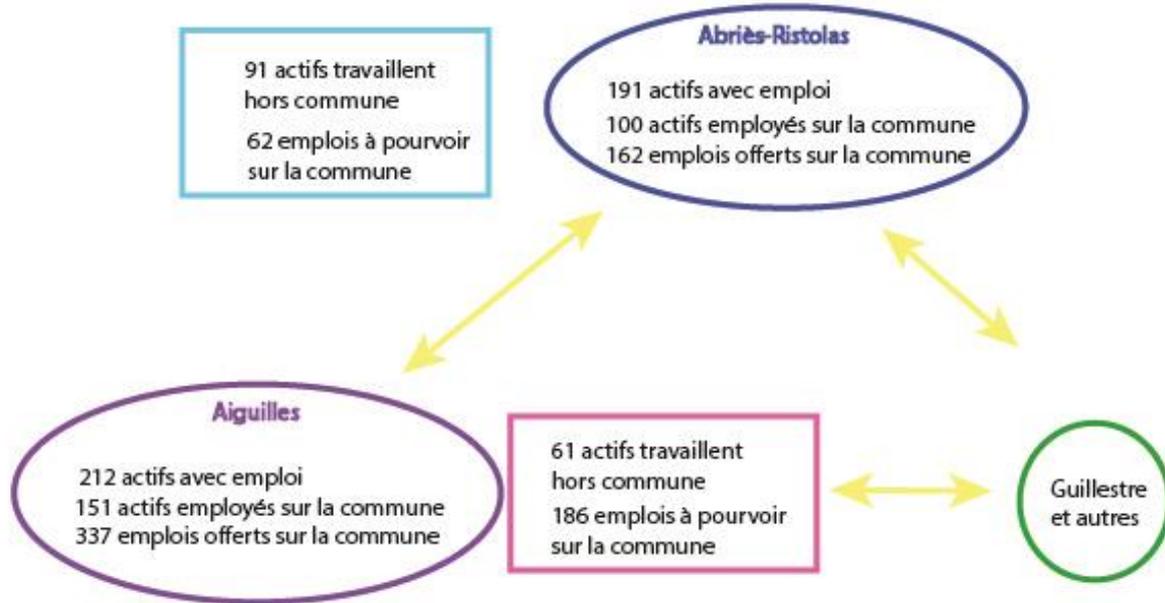
¼ des actifs travaille en dehors de la commune. Cela peut concerner des emplois occupés sur la commune d'Abriès-Ristolas puisque sur celle-ci, sur 191 actifs, 100 occupent un poste sur leur commune alors que celle-ci dispose d'une offre d'emploi à hauteur de 162. Il reste donc 62 postes à pourvoir, potentiellement occupés par des habitants d'Aiguilles, qui sont 61 actifs à travailler dans une commune extérieure.

Abriès Ristolas

	2016	%	2011	%
Ensemble	191	100	216	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	100	52,4	123	56,8
dans une commune autre que la commune de résidence	91	47,6	93	43,2

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

D'après le tableau ci-dessus, la moitié des actifs travaillent en dehors de la commune.



Il apparaît des échanges importants d'actifs entre les différentes communes du secteur, nécessaires du fait de l'enclavement de la zone, et interagissant grâce aux équipements et activités liés au tourisme marquant le paysage économique.



4.2.4 AGRICULTURE

Aiguilles

Recensement agricole Agreste- 2012, Rapport présentation PLU

Aiguilles	2010	2000	1988
Nb d'exploitations	5	4	3
Travail	6	7	3
Surface Agricole Utilisée	227	189	65
Cheptel	118	112	71
Superficie en terres labourables en ha	1.8	0	
Superficie toujours en herbe	225	189	65
Emplois sur les exploitations agricoles	8	8	

L'agriculture est une activité présente sur la commune. Au vu des statistiques Agreste, elle connaît entre 1988 et 2010 une relative extension notamment de la SAU et des cheptels.

On dénombre 5 exploitations individuelles en 2010 contre 3 en 1988.

Le travail agricole est resté stable en nombre d'Unités de Travail Annuel (UTA), passant de 7 en 2000 à 6 en 2010. En termes de population agricole, cela se traduit par 17 personnes travaillant les exploitations en 2010 contre 82 en 2000.

En 2010, aucune des exploitations n'a de salariés permanents. L'exploitation se fait essentiellement dans un cadre familial. Sur les 8 personnes, 5 sont des chefs d'exploitation et 3 sont des actifs familiaux (conjoint, enfants,).

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) des exploitations ayant leur siège sur la commune représente 227 ha en 2010, soit près de 6% du territoire communal dont 1.8 ha de terres labourables. En 2000, la SAU des exploitations était de 189 ha. On assiste donc à une nette augmentation de la SAU des exploitations (+38 ha soit une augmentation de 20%). La SAU moyenne des exploitations représente 45 ha en moyenne.

La superficie agricole utilisée augmente tandis que le nombre d'agriculteurs n'augmente pas, ceci est dû à la création d'une exploitation par un actif qui travaillait en 2000 avec sa famille et qui en 2010 est devenu chef de son exploitation, ce qui montre l'aspect important du développement de cette activité due au fort lien familial et à la transmission familiale de cette activité.

En 2010, l'activité est tournée vers des productions en polyculture et du polyélevage.

Les trois exploitations agricoles aujourd'hui présentes sur la commune d'Aiguilles sont localisées sur le secteur de la Pignée situé avant l'entrée du village, à l'ouest.

La commune d'Aiguilles est concernée par l'IGP "Agneau de Sisteron" et par l'appellation "Guil-Durance" qui pourrait devenir un IGP.

L'activité agricole est donc peu développée et ne constitue pas à l'heure actuelle une activité dynamique et attractive pour la commune.

Abriès-Ristolas

Recensement agricole Agreste- 2012

Abriès-Ristolas	2010	2000	1988
Nb d'exploitations	6	7	12



Travail	10	11	14
Surface Agricole Utilisée	326	294	285
Cheptel	154	172	272
Superficie en terres labourables en ha			4
Superficie toujours en herbe	112	182	281
Emplois sur les exploitations agricoles			

L'agriculture est une activité présente sur la commune. Au vu des statistiques Agreste, elle connaît entre 1988 et 2010 une relative extension notamment de la SAU et des cheptels. Cette évolution est marquée sur l'ancienne commune de Ristolas qui voit l'activité s'accroître à l'inverse d'Abriès. Cette évolution ne se retrouve pas sur le nombre d'exploitations en baisse sur les 2 communes.

On dénombre 6 exploitations individuelles en 2010 contre 12 en 1988.

Le travail agricole a diminué en nombre d'Unités de Travail Annuel (UTA), passant de 12 en 2000 à 9 en 2010 en particulier sur la commune de Ristolas. En termes de population agricole, cela n'a pas d'impact puisque ce sont 15 personnes travaillant les exploitations en 2010 et en 2000. En 2010, aucune des exploitations n'a de salariés permanents. L'exploitation se fait essentiellement dans un cadre familial. Sur les 15 personnes, 8 sont des chefs d'exploitation et le reste sont des actifs familiaux (conjoints, enfants,).

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) des exploitations ayant leur siège sur la commune représente 326 ha en 2010, soit près de 2% du territoire communal dont aucune terre labourable. En 1988, la SAU des exploitations était de 285 ha. On assiste donc à une nette augmentation de la SAU des exploitations (+41 ha soit une augmentation de 14%).

La SAU moyenne des exploitations représente 54 ha.

La superficie agricole utilisée augmente tandis que le nombre d'agriculteurs n'augmente pas, ceci est potentiellement dû à l'extension des zones de pâturages, car en 2010, l'activité semble tournée vers la polyculture et le polyélevage d'herbivores. Le peu de précisions des données sur ces communes ne permettent pas une analyse fine de l'activité agricole.

La commune d'Abriès-Ristolas fait partie des aires IGP Agneau de Sisteron, Hautes-Alpes et Méditerranée.

L'activité agricole est donc relativement peu développée et ne semble pas constituer à ce jour une activité dynamique et attractive pour la commune.



5. LE CONTEXTE DU LOGEMENT

5.1. CATEGORIES ET TYPE DE LOGEMENTS

Aiguilles

	2016	%	2011	%
Ensemble	575	100,0	551	100,0
Résidences principales	171	29,7	168	30,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	294	51,1	366	66,4
Logements vacants	110	19,2	17	3,2
<i>Maisons</i>	<i>220</i>	<i>38,2</i>	<i>200</i>	<i>36,4</i>
<i>Appartements</i>	<i>352</i>	<i>61,2</i>	<i>346</i>	<i>62,8</i>

Catégories et types de logements - Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

La commune est caractérisée par une majorité de résidences secondaires. La station d'Aiguilles et son positionnement touristique est le principal vecteur de ce déséquilibre.

On constate une baisse des résidences secondaires entre 2011 et 2016, mais corrélée à une hausse quasi similaire des logements vacants. Cela s'explique en grande partie par les résultats du recensement qui peut induire parfois à la comptabilisation de résidences secondaires comme logements vacants si inoccupées.

Néanmoins ces derniers semblent malgré tout en légère augmentation hormis le basculement des résidences secondaires sur cette typologie par le recensement.

On remarque une prépondérance des appartements qui représentent plus de 60% du parc de logements.

Abriès-Rsitolas

	2016	%	2011	%
Ensemble	879	100,0	701	100,0
Résidences principales	195	22,2	189	27,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	650	74,0	490	69,9
Logements vacants	33	3,8	22	3,2
<i>Maisons</i>	<i>273</i>	<i>31,0</i>	<i>300</i>	<i>42,8</i>
<i>Appartements</i>	<i>592</i>	<i>67,4</i>	<i>395</i>	<i>56,4</i>

Catégories et types de logements - Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019



Avec une population en baisse sur la commune, on peut penser que les 6 résidences principales supplémentaires proviennent en partie du desserrement des ménages qui passe de 2.1 à 2 entre 2011 et 2016.

Pour ce qui concerne les résidences secondaires, elles ont largement augmenté (33%) entre 2011 et 2016. L'attractivité touristique du site semble être la raison à cela.

En parallèle, les logements vacants restent cette fois similaires entre 2011 et 2016, sur un taux de moins de 4%, taux apparaissant comme « normal ».

5.2. CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES

Aiguilles

	2016	%	2011	%
Ensemble	171	100,0	168	100,0
1 pièce	5	2,9	5	2,9
2 pièces	26	15,2	26	15,5
3 pièces	44	25,9	57	33,9
4 pièces	43	25,3	37	21,8
5 pièces ou plus	52	30,7	43	25,9

Résidences principales selon le nombre de pièces - Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

	2016	2011
Ensemble des résidences principales	3,9	3,8
Maison	4,8	4,8
Appartement	3,1	3,0

Nombre moyen de pièces des résidences principales - Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

On observe une légère augmentation de la taille moyenne des logements en particulier en faveur des 4 à 5 pièces et au détriment des 3 pièces. Le confort des logements en résidence principale est donc relativement bon en termes de taille.



	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2014	170	100,0
<i>Avant 1919</i>	44	26,0
<i>De 1919 à 1945</i>	18	10,6
<i>De 1946 à 1970</i>	24	14,2
<i>De 1971 à 1990</i>	62	36,7
<i>De 1991 à 2005</i>	19	11,3
<i>De 2006 à 2013</i>	2	1,2

Résidences principales en 2016 selon la période d'achèvement - Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

La moitié des logements ont été construits avant 1970.

Une vague de construction a ensuite suivi entre 1971 et 1990, période de construction des stations de sports d'hiver.

Sur les dernières années, la dynamique de construction est relativement faible.

	2016				2011	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	171	100,0	353	15,2	168	100,0
Propriétaire	114	66,5	252	19,3	100	59,8
Locataire	49	28,8	84	5,6	53	31,6
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	18	10,6	26	10,5	17	10,3
Logé gratuitement	8	4,7	17	16,5	14	8,6

Résidences principales selon le statut d'occupation - Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

Le taux de logements occupés par leurs propriétaires est en augmentation. On remarque également que la propriété représente une large majorité du mode d'occupation des logements en résidence principale.



Abriès-Ristolas

	2016	%	2011	%
Ensemble	195	100,0	189	100,0
1 pièce	16	8,0	12	6,1
2 pièces	28	14,1	24	12,7
3 pièces	33	16,6	46	24,2
4 pièces	51	26,3	49	25,8
5 pièces ou plus	68	34,9	59	31,1

Résidences principales selon le nombre de pièces ; Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

Ici encore les logements intermédiaires de type 3 pièces laissent la place à des logements plus spacieux notamment aux 5 pièces ou plus, mais les plus petits sont également en légère augmentation. Ainsi les maisons ont un nombre moyen de pièces en augmentation tandis que les appartements, souvent concernés par les logements de petites tailles, sont en légère diminution.

	2016	2011
Ensemble des résidences principales	3,9	3,9
Maison	4,9	4,7
Appartement	3,1	3,3

Nombre moyen de pièces des résidences principales ; Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2014	195	100,0
<i>Avant 1919</i>	14	7,4
<i>De 1919 à 1945</i>	6	3,1
<i>De 1946 à 1970</i>	84	43,1
<i>De 1971 à 1990</i>	55	28,2
<i>De 1991 à 2005</i>	22	11,1
<i>De 2006 à 2013</i>	14	7,0

Résidences principales en 2016 selon la période d'achèvement ; Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.



Plus de la moitié des logements sont construits avant 1970, mais on note une bonne dynamique de construction depuis lors ce qui devrait être modifié par la tendance démographique des dernières années.

	2016				2011	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	195	100,0	382	16,2	189	100,0
Propriétaire	116	59,1	237	21,1	104	55,2
Locataire	69	35,4	125	9,1	70	37,0
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	27	13,6	44	11,4	24	12,8
Logé gratuitement	11	5,4	20	9,5	15	7,8

Résidences principales selon le statut d'occupation ; Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Le taux de logements occupés par leurs propriétaires est en augmentation. On remarque également que la propriété représente une large majorité du mode d'occupation des logements en résidence principale.

Le logement est marqué par une évolution assez stable sur la commune d'Aiguilles. Bien entendu, le tourisme est un marqueur qui biaise un peu l'équilibre entre la résidence principale et la résidence secondaire. Cela dit, le taux d'occupation par les propriétaires montre une bonne dynamique qui correspond bien aux caractéristiques de la démographie locale.

Le logement est marqué par une forte évolution du nombre de résidences secondaires sur la commune d'Abriès Ristolas. La dynamique de construction est bonne jusqu'en 2013. A voir pour la suite avec une démographie qui a plutôt tendance à diminuer.



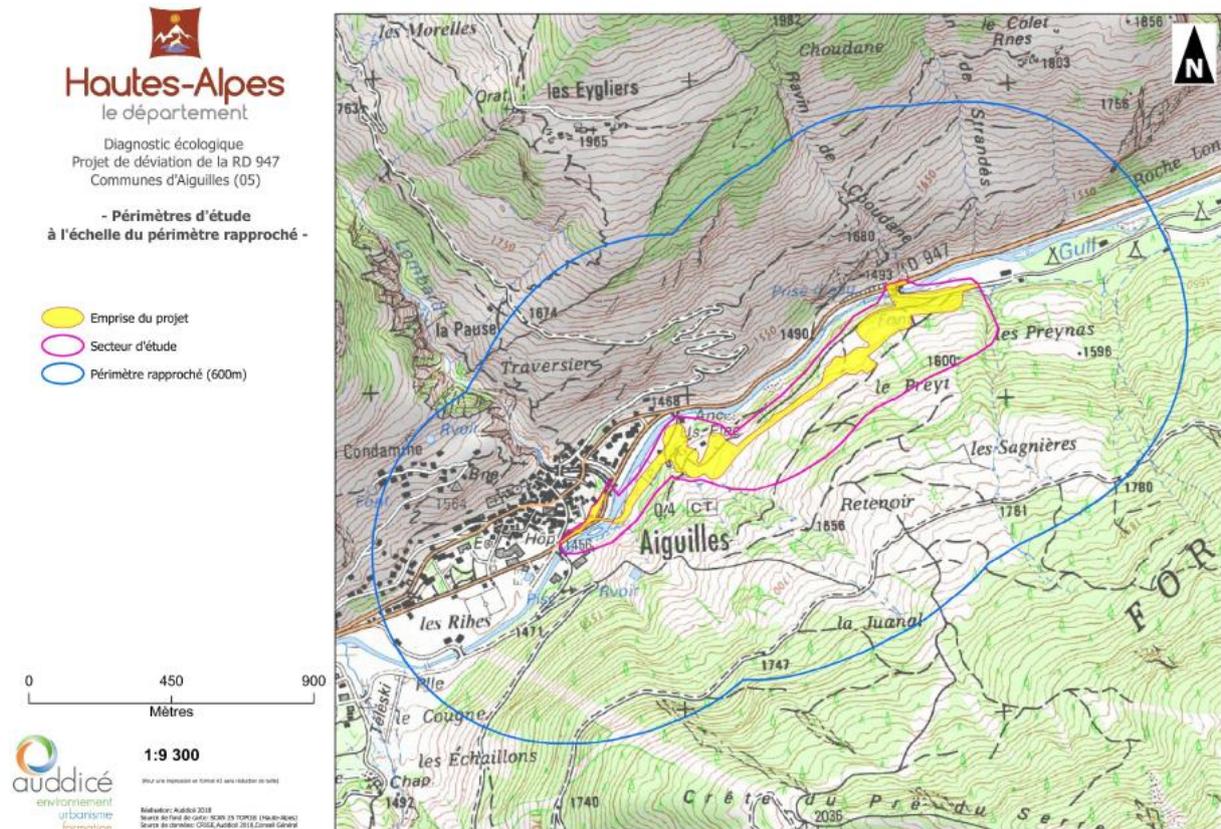
DESCRIPTIF DU PROJET « DEVIATION DU PAS DE L'OURS »



1. LOCALISATION DU SITE

Le projet se situe sur la commune d'Aiguilles, dans le Département des Hautes Alpes.

Porté par le Département des Hautes-Alpes, il permet de rétablir de manière pérenne l'accès au Haut Queyras et plus particulièrement aux communes d'Abrîès et Ristolas, suite au réactivement au printemps 2017 du glissement de terrain du Pas de l'Ours qui a emporté définitivement une partie de la Route Départementale n°947 située en rive droite du Guil au printemps suivant.



2. HISTORIQUE ET EVOLUTION DU PROJET

Source : La majorité de cette partie est tirée du document « Enquête préalable à la DUP », Dossier Auddicé environnement.

HISTORIQUE

Ce projet survient suite à un important glissement de terrain du versant sur la rive droite du Guil sur la commune d'Aiguilles. Ainsi, en mars 2018, la RD 947 se voit coupée, isolant les populations d'Abrîès et Ristolas situées en fond de vallée dans le département des Hautes Alpes. Un cheminement provisoire avait été créé l'été 2017 suite au suivi et constat des mouvements de terrain mais il devient maintenant primordial et urgent de recréer un tracé viable de la RD 947 sur ce tronçon en raison des caractéristiques minimales de la voie (forte pente, alternance de circulation...). Diverses variantes ont été étudiées et la population a été tenue informée au travers de réunions publiques. Ensuite, des choix techniques, économiques et environnementaux ont été faits.



Le projet a toute l'attention des citoyens de la vallée et bien au-delà de par l'ampleur du glissement et de l'intérêt d'obtenir une route fonctionnelle dans les meilleurs délais.

La RD 947 constitue la seule voie d'accès au fond de la vallée du Queyras et reste ouverte toute l'année. Elle est classée dans les Itinéraires d'Intérêt Touristique Majeur (IITM) au titre du Schéma Directeur Routier Départemental. D'après les comptages routiers 2015, la RD 947 supporte un trafic de 1 651 véhicules par jour (Moyenne Journalière Annuelle) à Aiguilles. Le trafic poids lourds (PL) n'est pas identifié, mais de l'ordre de 4 % vers Château-Queyras, soit d'environ 65 PL.

Le projet n'est pas soumis à étude d'impact au sens du code de l'environnement suite à la décision de l'autorité environnementale par arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2018.

La réalisation de ce projet de déviation nécessite l'acquisition de nombreuses parcelles. Les propriétaires ont, dans la grande majorité, donné leur accord. Néanmoins certains ont refusé ou n'ont pas répondu.

Une enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire a donc été menée du 16 septembre 2019 au 18 octobre 2019 inclus, en mairie d'Aiguilles. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de déviation le 16 novembre 2019.

Le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 30 décembre 2019.

Le projet a fait l'objet d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU lancée par délibération en date du 2 juillet 2020.

EVOLUTION DU PROJET

Deux familles de variantes étaient possibles :

- Tunnel ;
- Déviation.

De là, au final trois variantes ont alors été étudiées :

- tunnel en rive droite (linéaire de 950 m « sous le glissement »)
- déviation en rive gauche (opposé au glissement) solution courte ;
- déviation en rive gauche (opposé au glissement) solution longue.

➤ Variante 1 : voirie avec création d'un tunnel

Une solution de rétablissement routier dans le versant du glissement a été d'emblée écartée en raison des caractéristiques du glissement : plusieurs compartiments à évolutions différentes, ampleur du glissement.

La solution tunnel a fait l'objet d'une étude de préfaisabilité réalisée par le CETU. Etant donné :

- Le coût très important et incertain des travaux : 80 M€ TTC hors acquisitions foncières, dégagement des emprises, aléas, etc...
- Les délais importants des études et des travaux, incompatibles avec le calendrier supposé du glissement ;
- L'incertitude restante sur la faisabilité même du tunnel, en raison des limites imprécises d'extension latérale du glissement ;
- Les sujétions techniques liées aux crues du GUIL (risque de ruine du tunnel en cas de crue).



Pour ces deux solutions, les 8 % de rampe maximum recommandés par l'ARP, pour le profil en long des routes en relief difficile, soumises en hiver à la neige ou au verglas et restant ouvertes pendant toute l'année, sont respectés.

Des rayons en plan de 15 mètres voire 12 mètres sont utilisés. Des surlargeurs sont ajoutées dans ces rayons. Elles ont été dimensionnées grâce aux épures de giration réalisées.

La structure de chaussée proposée est la suivante :

- Couche de roulement en BB 0/10 Ep. 6 cm
- Couche de base en GNT 0/20 ou 0/31.5 Ep. 10 cm
- Couche de fondation en grave 0/63 ou 0/80 Ep. 50 cm minimum

Cette structure sera renforcée en Grave Bitume (10 cm de GB 0/14) dans les lacets.

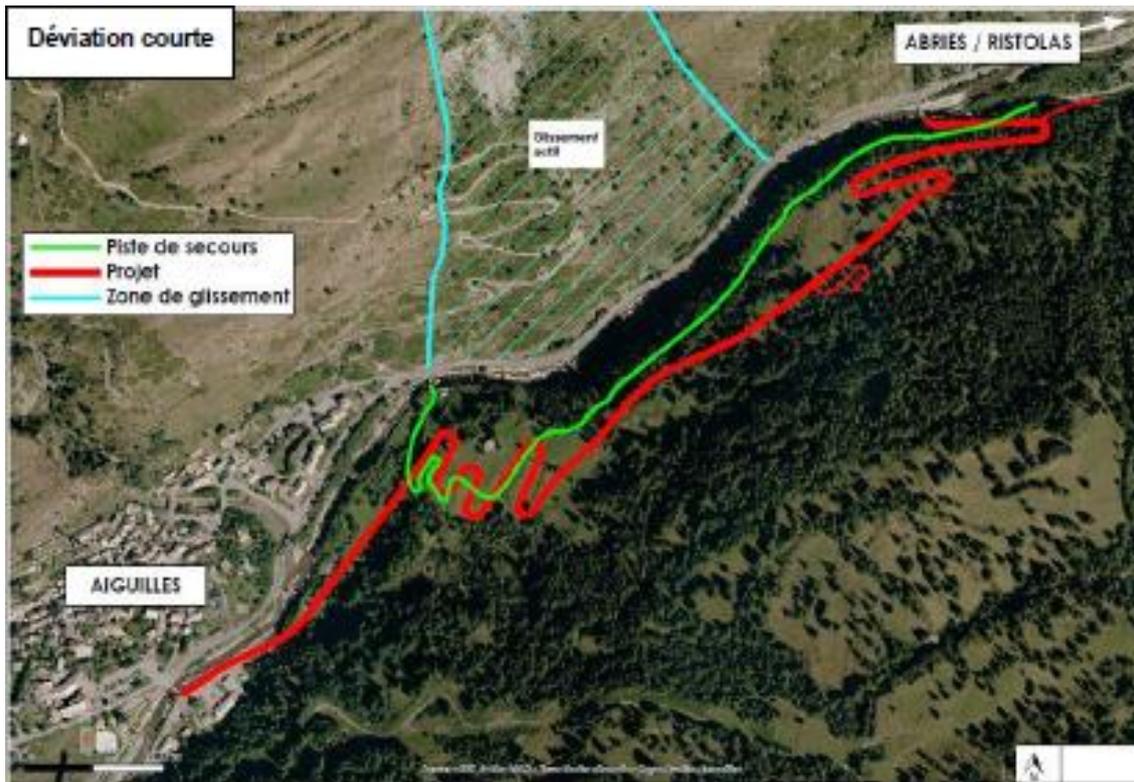
Les dispositifs de sécurité seront de type muret véhicule léger. Le marquage horizontal sera conforme aux recommandations du guide du SETRA.

Le projet de signalisation verticale sera élaboré conformément à la réglementation conformément au Schéma Directeur de Signalisation Verticale.

L'assainissement de la plate-forme est assuré par des fossés enherbés ou bétonnés. Des ouvrages de rétablissement hydraulique seront à construire à l'occasion du franchissement de ravines.

Les accès situés dans l'emprise du projet seront rétablis. Cela concerne notamment le raccordement de la piste forestière supérieure à la future déviation, le rétablissement au nord de la voie communale d'accès au camping du Gouret, ainsi que le rétablissement de la piste d'accès au Peynin (Solution longue).

La déviation courte d'un linéaire de 2,500 kilomètres débute côté Aiguilles au niveau du Pont du Peynin. Pour limiter une déclivité trop forte, neuf courbes en lacets sont prévues (six côté Aiguilles et trois côté Gouret). Elle rejoint la RD 947 en empruntant le Pont du Gouret (accès au camping du Gouret). Elle comporte d'importants ouvrages de soutènement amont (5 parois clouées d'un linéaire total de 800 mètres pour 12 600 m² de surface) comme aval (2 massifs renforcés de 1 900 m² et 2 zones avec enrochements bétonnés).

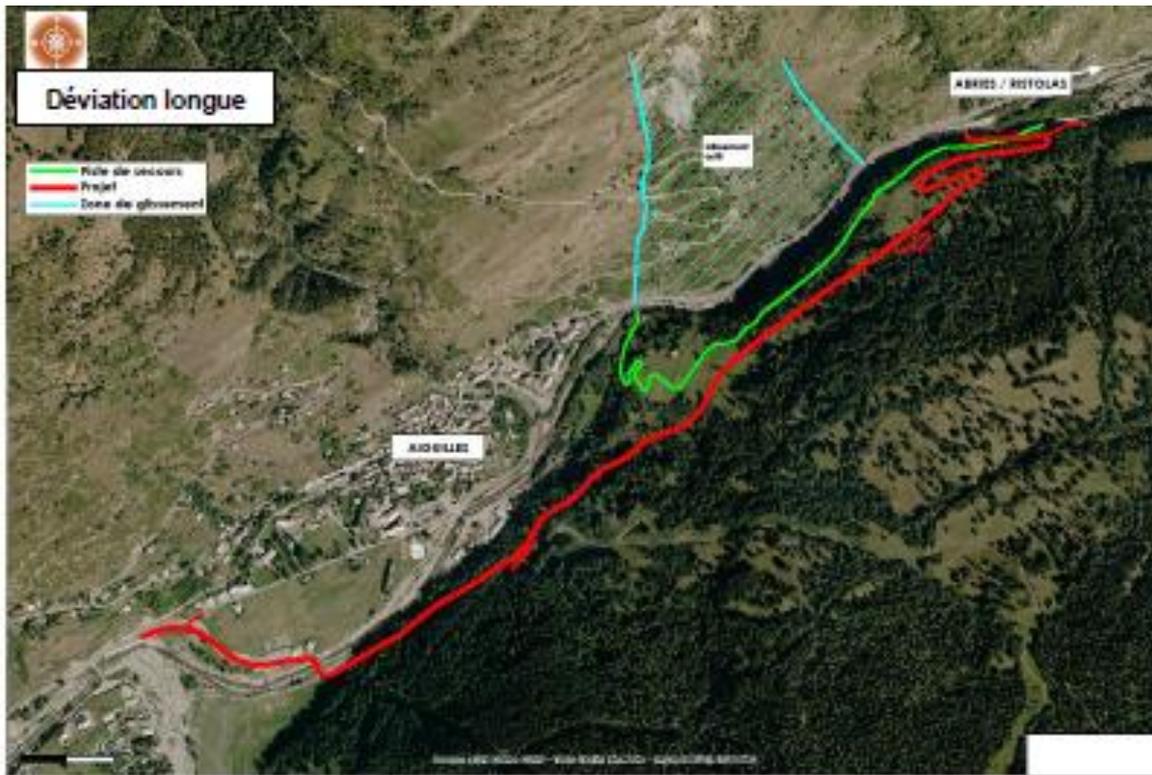


Le montant est évalué à environ 19,4 M€ HT, décomposé comme suit :

- Etudes et maîtrise d'œuvre : 1 000 000 €
- Acquisitions foncières : 900 000 €
- Travaux : 17 500 000 € (hors ponts sur le Guil)

La déviation longue quant à elle, d'un linéaire de 2,900 kilomètres débute au droit de l'entrée sud d'Aiguilles.

Elle se dirige vers le Pont du Télésiège où elle traverse le Guil par son intermédiaire. Elle emprunte ponctuellement par la suite la piste du Peynin, qu'elle quitte dès la première épingle pour continuer tout droit à la montée derrière la zone d'activité du Peynin. Elle rejoint ensuite le tracé de la solution courte, environ 90 mètres en dessus du chalet de Chabataron. Le tracé a ensuite les mêmes caractéristiques que la déviation courte. Les ouvrages de soutènement sont par contre plus importants en surface que la déviation courte : 21 000 m² contre 14 500 m².



Le montant de la déviation longue est évalué à environ 24,9 M€ HT, décomposé comme suit :

- Etudes et maîtrise d'œuvre : 1 200 000 €
- Acquisitions foncières : 400 000 €
- Travaux : 23 300 000 €

	Déviation courte	Déviation longue	Tunnel
Rive / Guil	Gauche	Gauche et droite	droite
Longueur	2 500 m	2 900 m	950 m
Pente	8% sur 1558m	8% sur 1554m	3%
Lacets	9 lacets (8%) sauf le plus bas <3%, avec <u>surlargeurs</u> de 2 x 3,40 m sur 500 m	3 lacets (8%) sauf le plus bas <5%, avec <u>surlargeurs</u> de 2 x 3,40 m sur 120 m	Sans objet
Profil en travers	7 m revêtu ; 1 000 m de surlargeur aval de d'1 m	7 m revêtu ; 1 550 m de surlargeur aval d'1 m	7,60 m de largeur roulable ; 2 trottoirs de 0,60 m
Ouvrages	Perois cloués 12 600 m ² ; massifs renforcés 1 900 m ²	Perois cloués 16 000 m ² ; massifs renforcés 5 000 m ²	
Montant	23,3 M€ TTC (+ 2 à 3 M€ pour les 2 ponts d'extrémités)	30 M€ TTC (+ 2 à 3 M€ pour les 2 ponts d'extrémités)	80 M€ TTC (+ carrefour)
Délais d'études	1 an	1 an	3 à 4 ans
Délais de prépa + travaux	2 à 3 mois + 11 mois (hors ajournement hivernal)	2 à 3 mois + 14 mois (hors ajournement hivernal)	4 + 24 mois
Mise en service	Fin 2019 Mise en service partielle fin 2018	Début 2020 Mise en service partielle fin 2018	2023
Coût d'exploitation annuel	40 k€ TTC	40 k€ TTC	180 k€ TTC



3. PROJET RETENU : PHILOSOPHIE ET ORIENTATIONS GENERALES

Afin de comparer objectivement les différentes solutions, une analyse multicritère a été effectuée, en évaluant pour chaque solution, les critères suivants :

- Coût des études et travaux
- Délais de mise en service
- Confort des usagers
- Impact foncier et activité locale
- Impact environnemental
- Risques et aléas en conception / travaux
- Coût d'entretien ultérieur

Les solutions ont été comparées et présentées lors de réunions de concertation engagées avec les mairies concernées et la population.

Critères	Déviaton courte	Observations	Déviaton longue	Observations
Coûts des études et travaux	++	19,4 M€ HT (Hors ponts sur le Guil)	+	24,9 M€ HT (Hors ponts sur le Guil)
Délais de mise en service	+	Le plus engagé en études Travaux 2018/2019 (cf. foncier) Mise en service partielle fonctionnelle à l'automne 2018 Mise en service fin 2019	+	Reconnaisances géotechniques ou hypothèses à prendre (cf. études d'exécution) Travaux 2018/2019 (cf. foncier) Mise en service partielle fonctionnelle à l'automne 2018 Mise en service début 2020
Confort des usagers	-	9 lacets à 8 %	-	3 lacets à 8 %
Impact Foncier et activité locale	--	300 parcelles impactées	-	400 parcelles impactées
Impact environnemental	-	Paysage avec lacets	-	Paysage
Risques et aléas en conception / travaux	-	Interface avec piste de secours	--	Aléas géotechniques
Coûts d'entretien ultérieur	+	40 k€ TTC / an	+	40 k€ TTC / an

L'évaluation s'entend comme la comparaison entre variantes et non vis-à-vis de l'existant.

Le projet a fait l'objet d'une concertation avec :

- les élus et la population (par le biais de réunions publiques),
- les techniciens et ingénieurs des collectivités et services de l'Etat.

Le projet a intégré les conclusions des études environnementales, études techniques et géotechniques.

Il ressort de cette analyse que la déviaton courte répond le mieux aux critères pour désenclaver le Haut Queyras et les communes d'ABRIES et RISTOLAS.

Ce projet permettra

- De rétablir la circulation générale de manière sécurisée et durable pour les usagers du Haut Queyras ;
- De désenclaver la commune d'Abriès-Ristolas ;
- De relancer l'activité économique du secteur (tourisme) mais également l'activité agricoles (transport de troupeaux, produits agricoles et sylvicoles).



4. PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET

Source : « Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique »

L'opération concernée est un tracé d'un linéaire de 2,5 kilomètres débutant côté Aiguilles au niveau du Pont du Peynin.

Pour limiter une déclivité trop forte, neuf courbes en lacets sont prévues (six côté Aiguilles et trois côté Gouret).

Elle rejoint la RD947 en empruntant le Pont du Gouret (accès au camping du Gouret).

Après les remarques/demandes de précisions des services de l'Etat relatives à son courrier en date du 27 janvier 2020, le rapport d'enquête préalable a été complété suite aux modifications apportées sur le projet à savoir:

- le maintien du pont du Gouret actuel;
- l'opération de raccordement du chemin du Gouret à la nouvelle route impliquant une déviation de l'Adoux.

En parallèle il intègre les demandes relatives à la mise à jour des impacts et mesures concernant le milieu naturel et plus précisément le milieu aquatique au droit du projet ainsi que le cincle plongeur, espèce protégée, nichant sous le pont du Gouret actuel.

Le département porte le projet de construction du nouveau pont du Gouret ainsi que son raccordement, via la nouvelle route en rive gauche, au chemin menant au camping du Gouret. Cette dernière opération implique notamment une déviation de l'Adoux du Gouret. Ce pont permettra l'accès à la future RD947 en respectant les contraintes hydrauliques du Guil. Il sera réalisé en amont du pont existant et à une distance de 5m environ.

L'opération générale comporte d'importants ouvrages de soutènement amont (5 parois clouées d'un linéaire total de 800 mètres pour 12600m² de surface) comme aval (2 massifs renforcés de 1900 m² et 2 zones avec enrochements bétonnés).

Cette opération crée des déblais et remblais, des accotements, des ouvrages type buses placées sous la voirie pour permettre le libre écoulement des eaux.

La création de cette déviation prend également en compte la biodiversité locale et permet alors à la petite faune, dont les amphibiens, de circuler sous la voirie via le busage. Ainsi, cette infrastructure linéaire est alors perméable à la faune.

Pour rappel, le Conseil Départemental des Hautes Alpes avait anticipé la ruine de la RD947 en créant en urgence une route provisoire en rive gauche du Guil dès juin 2017. Néanmoins, celle-ci n'est pas fiable dans le temps et permet uniquement de désenclaver la vallée de manière temporaire et en circulation alternée.



Hautes-Alpes
le département

Diagnostic écologique
Projet de déviation de la RD 947
Communes d'Aiguilles (05)

- Périmètres d'étude
à l'échelle du périmètre rapproché -

-  Emprise du projet
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600m)

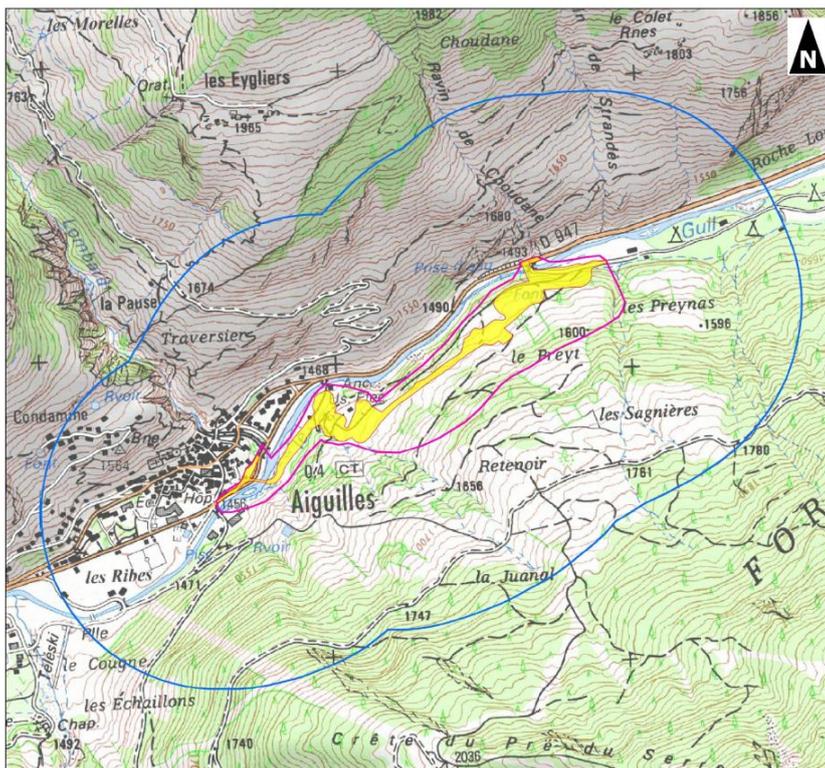
0 450 900
Mètres

auddicé
environnement
urbanisme
formation

1:9 300

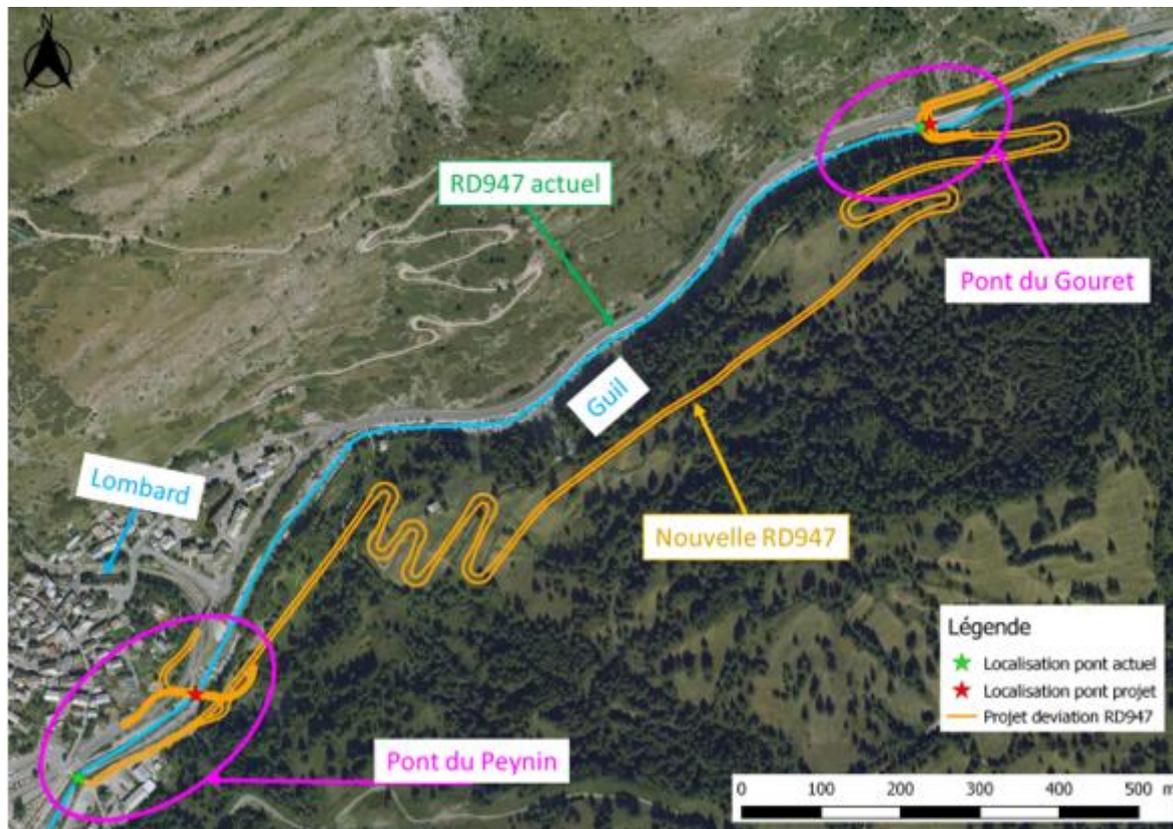
(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)

Révision: 14/06/2018
Source de fond de carte: IGN, IGN 2017 (Hautes-Alpes)
Source de données: CRDZ, Audec 2018, Couvent Général
Hautes-Alpes



Carte 1 : localisation du projet et périmètre d'étude pour le diagnostic écologique ; source : AUDDICE

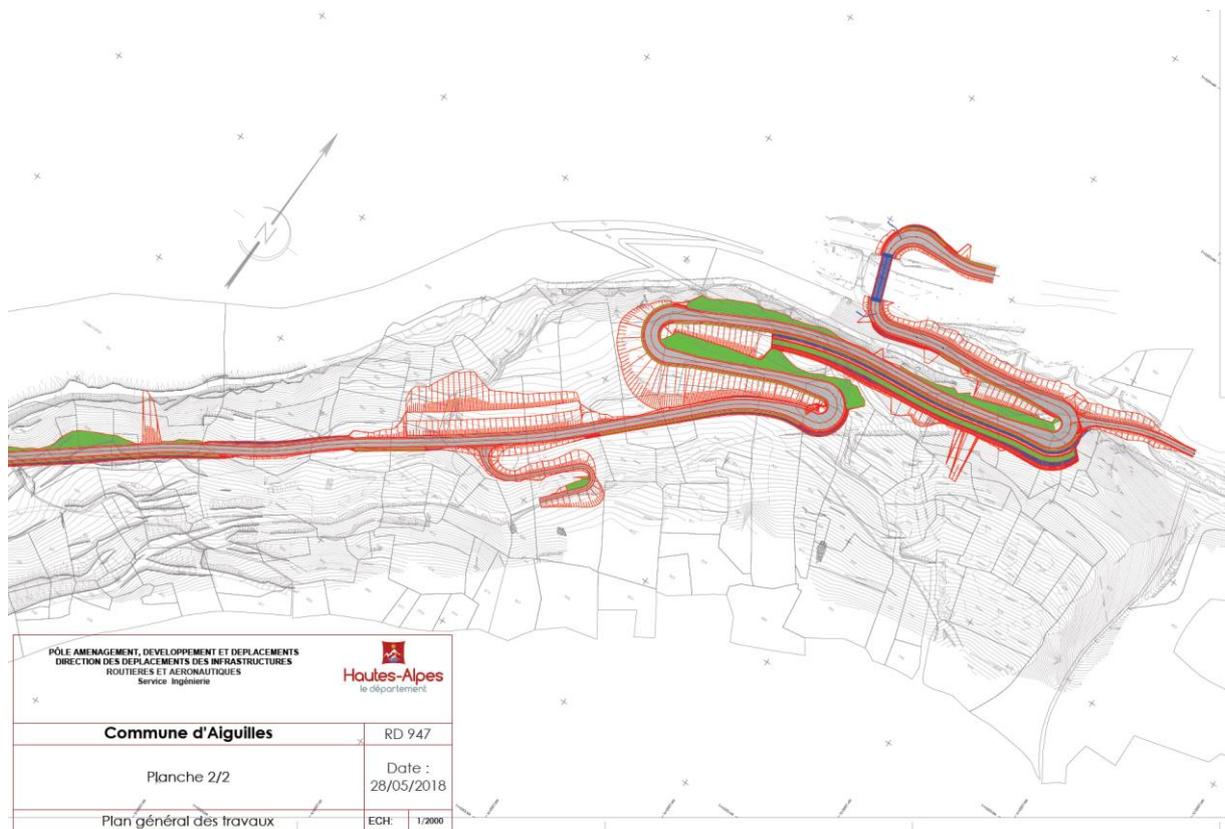
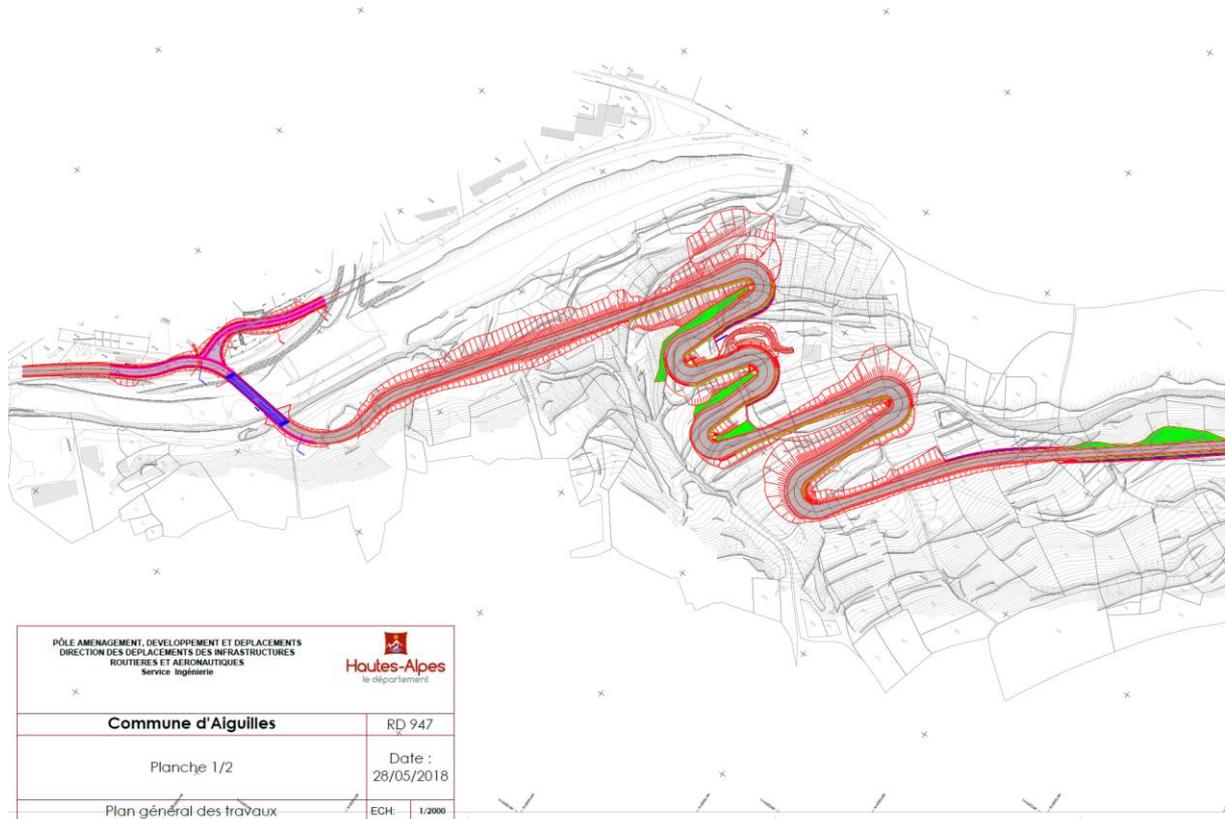
Le choix des zones d'intervention a été contraint, tout d'abord, par la localisation du glissement du Pas de l'Ours et par le tracé possible de la nouvelle RD947



Aménagements prévus et en cours de réalisation suite au glissement du pas de l'Ours.



Source : « Dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à L 216-6 du code de l'environnement – Compléments »



Carte 2 : plan général des travaux ; source : dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.



Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT en €
1. Acquisitions foncières section courante (*)	900 000,00 €
2. Études et procédures section courante	600 000,00 €
3. Maîtrise d'œuvre section courante	400 000,00 €
4. Travaux de la section courante et des ouvrages de soutènement	17 500 000,00 €
TOTAL HT des dépenses prévues	19 400 000,00 €

(*) Les 900 000,00 € liés aux acquisitions foncières correspondent à l'estimation des Domaines en date du 12 mars 2018, mais également à l'acquisition complémentaire d'un chalet situé dans le secteur de "chabataron" et dont le terrain d'agrément était sensiblement impacté par la nouvelle route.